

ANNÉE PROPÉDEUTIQUE SANTÉ

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE D'EXPERIENCE POUR STAGE SPECIFIQUE EN INSTITUTION SOCIO-SANITAIRE

Public cible

Toute personne pouvant attester d'une expérience professionnelle dans le domaine de la santé.

Principes

Le dossier de validation permet aux membres du comité pédagogique APS d'évaluer les capacités acquises par l'expérience du-de la candidat-e.

La démarche est proposée et est réalisée sur volontariat du-de la candidat-e répondant aux critères mentionnés sous « public cible ».

La reconnaissance porte sur les capacités requises et non uniquement sur les titres.

Le-la candidat-e peut attester d'une mise en situation professionnelle, d'un stage dans le domaine de la santé équivalent aux 8 semaines de stage spécifique dans le domaine socio-sanitaire tel que requis dans le plan d'études cadre (PEC) de l'APS.

La réalisation du projet personnel étant complémentaire au stage spécifique dans un module de formation, le-la candidat-e bénéficiera de l'encadrement offert lors des cours SSPTUT (Stage Spécifique tutorat). Le projet personnel fait l'objet d'un travail écrit de fin de formation permettant d'intégrer les apprentissages théoriques et pratiques en vue d'une future formation HES en santé. Il est soutenu oralement en présence de l'enseignant-e référent-e du travail et d'un-e co-évaluateur-trice.

Dans le cadre de la demande de reconnaissance d'expérience, il est demandé au-à la candidat-e de rédiger une situation significative vécue dans le cadre de ses expériences préalables, afin de réaliser un projet personnel selon les consignes et critères exigés.

Les demandes sont validées par le comité pédagogique APS sur la base du dossier déposé dans les délais. Le comité se réserve le droit de contacter les personnes signataires des certificats et attestations.

Contenu du dossier

Demande de reconnaissance d'expérience et présentation des différentes pratiques avec la description des contextes de travail.

- Analyse des expériences en mettant en évidence les activités et tâches réalisées en lien avec les capacités requises dans le cadre de l'APS :
 - Capacité à s'engager concrètement dans les activités proposées
 - Capacité à entrer en relation avec les personnes ayant des besoins de santé
 - Capacité à être à l'écoute des personnes
 - Capacité à s'intégrer dans une équipe professionnelle
 - Capacité à exprimer ses opinions et ses idées
 - Capacité à faire preuve de curiosité, se questionner, questionner ses collègues
- Pièces justificatives en annexe venant étayer la description des activités
- Copie des titres et certificats obtenus

Délai

Les documents et dossiers devront être remis au secrétariat de L'APS au plus tard en semaine 37 :

- Formulaire de demande de reconnaissance
- Descriptif des expériences et bilan des capacités
- Attestations